



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**  
**SÉANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025**

*L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy GENET, Président.*

Présents : Guy GENET, Rosaria Sarine VELLA, Gérard BAKINN, Claire DOMELAND, Christian RIZZARDI, Christian GUÉNÉ, Yasmine GONAY, Séverine GALBRUN, Claude CHALVIN.

Procurations : Maurice BERNARD donne pouvoir à Gérard BAKINN  
Alain GASPARINI donne pouvoir à Claude CHALVIN  
Martine RAFFORT donne pouvoir à Christian RIZZARDI

Absentes excusées : Céline DI DOMENICO

Secrétaire de séance : Marion DESCOURS

Date de la convocation du Conseil d'administration : 10 décembre 2025

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	13
Présents :	09
Procuration :	03
Votants :	12

**Votes exprimés**

- Votes pour : 12
- Votes contre : /
- Abstention : /

**2025\_42\_DEL**

**Objet : Décision modificative n° 2 au budget principal 2025 du CCAS**

**Vu** la délibération du Conseil d'administration en date du 30/01/2025 adoptant le budget primitif pour l'année 2025 ;

**Vu** la délibération du Conseil d'administration en date du 17/04/2025 correspondant à l'affectation des résultats pour l'année 2024 ;

**Vu** la délibération du Conseil d'administration en date du 17/04/2025 adoptant le budget supplémentaire au budget primitif du CCAS pour l'année 2025 ;

**Vu** la délibération du Conseil d'administration en date du 25/09/2025 adoptant la décision modificative n°1 au budget primitif du CCAS pour l'année 2025 ;

**Considérant** qu'au regard de l'exécution du budget primitif 2025, il y a lieu de procéder à des réajustements en plus ou en moins, en dépenses et en recettes,

**Vu** l'ensemble des éléments détaillées ci-dessous,

Fonctionnement					
CHAP	LIBELLE	DEPENSES	CHAP	LIBELLE	RECETTES
65	Autres charges de gestion courante	1 400,00			0,00
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	-1 400,00			0,00
		0,00			0,00

**Concernant la section de fonctionnement :**

**Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 1 400 €**

- Ajout de 1 400 € : versement d'une subvention du CCAS à l' EHPAD pour soutenir financièrement ce dernier dans le cadre de l'événement de fin d'année du repas des Têtes Blanches.

**Chapitre 011: Dépenses afférentes à l'exploitation courante : - 1 400 €**

- Suppression de 1 400 € afin d'équilibrer la décision modificative n° 2

Vu les éléments exposés ci-dessus,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'ADOPTER** la décision modificative n° 2 ci-après :
- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou par délégation, Madame la Vice-Présidente de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**ANNEXE(S) :**

Sans objet

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

Présents

ID : 038-263810137-20251223-2025\_42\_DEFLUX-BF



Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres pr

Pour copie conforme,

*Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication*